

JARDINS URBAINS, ENVIRONNEMENT & SANTÉ

LA POLLUTION DES SOLS



En milieu urbain, les sources de pollution possibles sont variées. Le sol garde « la mémoire » des activités et des pollutions passées.

D'OÙ VIENT LA POLLUTION DU SOL ?

Les sols pollués sont l'héritage du passé industriel, de l'urbanisme ancien ou la conséquence d'accidents, d'actes illicites ou de pratiques non adaptées :

- Les fuites de produits chimiques (cuves de fioul, bidons d'essences...)
- Le remblaiement de terrain avec des matériaux non naturels (morceaux de tuiles, briques, cendres, gravats...)
- L'épandage de produits non biodégradables ou surdosés (engrais et produits phytosanitaires...)
- L'utilisation de matériaux non adaptés (traverses de chemin de fer traitées au goudron, plaques de fibro-ciment abimées, ...)
- L'abandon de déchets (encombrants, piles, pots de peinture, déchets électroniques, etc.)
- Les retombées atmosphériques industrielles ou urbaines

LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ? AVANT TOUT : UN ENJEU SANITAIRE.

Les voies d'exposition aux polluants sont multiples. Dans l'absolu, au delà d'une certaine dose, l'exposition à des polluants peut provoquer des effets sur la santé. Dans le cadre d'une activité de jardinage, des études montrent qu'un usager peut ingérer quotidiennement plusieurs dizaines de milligrammes de terre par jour (poussières sur les mains, les vêtements, les chaussures, les légumes...). Par ailleurs, certains polluants peuvent migrer du sol vers la plante cultivée.



Abandon de fûts de produits chimiques dans une cour



Terrain vague et déchets

En partenariat avec :



Les cas d'effets sur la santé imputables sans ambiguïté à la pollution des sols sont cependant rares en France, mais les études dans ce domaine remontent tout au plus à une vingtaine d'années et les connaissances en matière de santé-environnement demeurent parcellaires : il subsiste donc des incertitudes.

La méthodologie nationale pour les sites et sols pollués s'appuie sur les circulaires et notes ministérielles du 8 février 2007 et leurs guides techniques, élaborés par le Ministère en charge de l'environnement.

RECOMMANDATIONS

LA RÉGLEMENTATION PRÉVOIT DEUX CAS DE FIGURE :

En cas de création d'un nouveau jardin urbain : il s'agit donc d'un changement d'usage de la parcelle. Une étude historique et documentaire, puis un diagnostic de pollution du sol permet de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour rendre le terrain compatible, si nécessaire (suppression de la pollution, apport de terre, culture en bacs...).

Dans le cas d'un jardin urbain existant : l'usage de la parcelle est donc considéré comme fixé. En cas de suspicion de pollution, la réalisation d'une étude historique et documentaire permet de savoir si le site relève de la méthodologie nationale des sols pollués. Un diagnostic de sol puis une Interprétation de l'état des milieux (IEM) sert ensuite à vérifier la compatibilité du terrain avec les activités exercées, ou le cas échéant à définir les actions correctives à mettre en place.

La réalisation de ces études relève de l'intervention de bureaux d'études spécialisés en environnement avec accord du propriétaire. Chaque cas est particulier.

POUR LE JARDINAGE, CES RECOMMANDATIONS S'APPLIQUENT QUEL QUE SOIT LE CAS DE FIGURE :

- veiller aux mesures d'hygiène (lavage soigneux des légumes, des mains) avec de l'eau potable
- privilégier la diversité des cultures et de l'alimentation
- porter une tenue adaptée et spécifique au jardinage (gants, chaussures, tablier...)
- veiller à la qualité de la terre rapportée
- éviter les jeux sur sols nus pour les jeunes enfants (contacts mains-bouche)
- ne pas proposer les productions végétales aux femmes enceintes et aux jeunes enfants si des niveaux significatifs de plomb ont été détectés dans le jardin

POUR EN SAVOIR PLUS

[Portail national des sites et sols pollués](#)

[Illustration pédagogique du BRGM \(Bureau des Recherches Géologiques et Minières\)](#)

Supports de communication sur sites pollués : www.comrisk.fr



Prélèvement de terre à Lyon 5^{ème}

